

Tentative d'arnaque de la part d'un garagiste

Par Paulo07, le 30/10/2010 à 23:10

Bonjour,

je vous contacte au sujet d'une tentative d'arnaque de la part de mon garagiste.

EN septembre 2009, en revenant d'un déplacement en voiture, mon véhicule, une CITROEN C5 de 2004 avec 120.000km a eu un problème avec des voyants lumineux rouges s'allumant a foison.

Le lendemain, un lundi, j'ai amené mon véhicule chez le garagiste CITROEN de mon village afin de le faire réparer.

Le lendemain, un mardi donc, mon garagiste m'appelle pour me dire que la voiture est réparée et que je peux venir la chercher.

Je vais donc la chercher mais en voulant partir de chez mon garagiste, je n'ai pas pu démarrer. Il s'est avérée que le moteur s'est bloqué.

J'ai donc laissé la voiture chez le garagiste et je suis aller voir mon assurance AVIVA pour bénéficier de la responsabilité civile. Afin de déterminer si l'assurance devait vraiment payer, elle a envoyé une société d'expertise (VALENTINOISE D'EXPERTISE)

Les expertises et contre-expertises ont durées prés de deux mois. Celles-ci ont déterminé que la faute venait du garagiste qui avait fait une mauvaise manipulation et que je n'avais donc rien à payer.

Le 8 décembre 2009, le garage a facturé à l'assurance les réparations pour la somme de 6.500€. Quant à moi j'ai pu récupérer ma voiture le 21 Janvier.

Au moment de la réception de la voiture, le garagiste m'a remis une facture pour la somme de 234,44€ comprenant :

Echangeur air/eau : 163,26€Liquide refroidissement : 20€

- Main d'oeuvre : 51,18€

J'ai trouvé bizarre de devoir payer quelque chose alors je n'ai pas réglé tout de suite. Je suis allé à AVIVA pour demander le détail des 6.500€ facturés qui m'a dit que j'avais légalement le droit a avoir un duplicata de la part du garagiste.

Je suis donc retourné chez mon garagiste qui ma remis ce duplicata avec beaucoup de réticences. En voyant le détail, je me suis aperçu que les 3 opérations qui m'étaient facturés avaient déjà été payées par l'assurance dans les 6.500€. Les deux factures n'étaient pas datés du même jour mais la voiture n'avait pas été utilisé entre les deux factures, en témoigne le kilométrage indiqué qui est identique sur les deux factures.

Voilà donc où je pense voir une tentative d'escroquerie. Le garagiste a essayé de me faire payer des opérations qui avaient déjà été payées par l'assurance.

Pouvez vous me dire si cela peut être caractérisé ainsi et si je peux agir contre mon garagiste.

J'espere avoir été assez clair. Sinon je préciserais les points à votre demande.

Merci d'avance